

## « L'année en or »

**Du 8 janvier au 31 décembre 2014 inclus**  
**Règlement du jeu**

### **ARTICLE 1 : ORGANISATEUR**

---

La société SCADIF, société coopérative à capital variable inscrite au Registre du Commerce et des sociétés de MELUN sous le numéro B309214641, dont le siège social se situe Zone Industrielle – Rue de l'Industrie – 77176 SAVIGNY LE TEMPLE (ci-après « l'Organisateur »), organise du 8 janvier au 31 décembre 2014 inclus, un jeu, intitulé « L'année en or » (ci-après « l'Opération »).

### **ARTICLE 2 : ACCES ET PERIODE DU JEU**

---

L'Opération est composée de plusieurs jeux (ci-après les « Jeux ») organisés tout au long de l'année dans les magasins participants (liste des magasins participants annexée aux présentes, Annexe 1), et sur le site [www.annee-en-or.com](http://www.annee-en-or.com) (ci-après le « Site »).

L'Opération se déroule du 8 janvier au 31 décembre 2014 inclus, date et heure françaises de connexion faisant foi, de manière continue.

Dans le cadre de cette opération, plusieurs Jeux sont organisés, pour certains ouverts à tous ; pour d'autres réservés aux porteurs d'une carte de fidélité E. Leclerc rattachée à l'un des magasins participants (ci-après la « Carte de fidélité »). Les cartes de fidélité qui ne sont pas rattachées à l'un des magasins participants ne permettent pas de participer à ces Jeux.

Les premiers Jeux organisés sont :

- Le Ticket en Or en magasin :

Un jeu de grattage intitulé « le Ticket en Or en magasin », (ci-après le « Ticket en or en magasin »), avec obligation d'achat.

Ce jeu est proposé à plusieurs reprises, aux dates suivantes (ci-après « Périodes de jeu ») :

- du 8 au 11 janvier inclus
- du 22 au 25 janvier inclus,
- du 26 février au 1<sup>er</sup> mars inclus
- du 16 au 19 avril inclus
- du 9 au 12 juillet inclus
- du 10 au 13 septembre inclus
- du 19 au 22 novembre inclus

- Le Ticket en Or sur le Site

Un jeu de grattage intitulé « le Ticket en Or sur le Site », (ci-après le « Ticket en or sur le Site »), sans obligation d'achat, réservé aux porteurs de la Carte de fidélité.

Ce jeu est proposé à plusieurs reprises, aux dates suivantes (ci-après « Périodes de jeu ») :

- du 8 au 11 janvier inclus

- du 22 au 25 janvier inclus,
- du 26 février au 1<sup>er</sup> mars inclus
- du 16 au 19 avril inclus
- du 9 au 12 juillet inclus
- du 10 au 13 septembre inclus
- du 19 au 22 novembre inclus

Sont également organisés les jeux suivants :

- Le Tir en Or

Un jeu intitulé « le Tir en Or », (ci-après le « Tir en Or »), sans obligation d'achat, réservé aux porteurs de la Carte de fidélité, du 12 au 22 mars 2014 minuit, organisé sous forme de tirage au sort.

- La Borne en magasin

Un jeu intitulé « La Borne en magasin », (ci-après la « Borne »), sans obligation d'achat, réservé aux porteurs de la Carte de fidélité, organisé sur le principe des instants gagnant sur la borne Eurocycleur présente dans les magasins participants.

Ce jeu est proposé à plusieurs reprises, aux dates suivantes (ci-après « Périodes de jeu ») :

- du 12 au 22 mars inclus,
- du 7 au 17 mai inclus,
- du 14 au 24 mai inclus,
- du 11 au 21 juin inclus,
- du 18 au 28 juin inclus
- du 20 au 30 août inclus

Une session de ce jeu est ajoutée :

- du 29 octobre au 8 novembre inclus.

- La Chasse au trésor

Un jeu intitulé « La Chasse au trésor », (ci-après la « Chasse au trésor»), sans obligation d'achat, réservé aux porteurs de la Carte de fidélité, du 7 au 17 mai 2014 minuit, organisé sous forme de tirage au sort.

- Le Passeport de l'été

Un jeu intitulé « Le Passeport pour l'Eté » (ci-après "Un Passeport pour l'Eté"), sans obligation d'achat réservé aux porteurs de la Carte de fidélité, du 11 au 28 juin 2014 minuit, organisé sur le principe d'instantants gagnants.

- Le Menu en Or

Un jeu intitulé « Le Menu en Or » (ci-après "Un Menu en Or"), sans obligation d'achat, réservé aux porteurs de la Carte de fidélité, du 1<sup>er</sup> au 11 octobre 2014 minuit, organisé sur le Site, sous forme de tirage au sort.

- Réveillon à New York

Un jeu intitulé « Réveillon à New York » (ci-après "Réveillon à New York"), sans obligation d'achat réservé aux porteurs de la Carte de fidélité, du 29 octobre au 8 novembre 2014 minuit, organisé sur le Site sous forme de tirage au sort.

## **ARTICLE 3 : COMMUNICATION DU JEU**

---

La communication de l'Opération s'effectue sur les supports suivants : Prospectus boîtes aux lettres, affichage extérieur et magasin, bannières, emailing.

## **ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET PARTICIPATION**

---

4.1 La participation à l'Opération et à l'un des Jeux implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite,...) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'Organisateur.

4.2 Le Jeu Ticket en Or en magasin est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise), à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de l'agence DDB Nouveau Monde Lyon et du personnel de l'Organisateur.

Les Jeux Ticket en Or sur le Site, Tir en Or, Borne en magasin, Chasse au trésor, Passeport de l'été, Menu en or et Réveillon à New York sont ouverts à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine (Corse comprise) titulaire d'une Carte de fidélité, à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu, de même que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de l'agence DDB Nouveau Monde Lyon et du personnel de l'Organisateur.

4.3 Modalités de participations aux Jeux:

### **Ticket en Or en magasin :**

Pour participer, il suffit de:

- Se rendre dans l'un des magasins participants durant l'une des Périodes de jeu et procéder à un achat. En contrepartie de cet achat, une carte sera remise au participant
- Lire le règlement complet de l'Opération disponible en magasin et en accepter les dispositions ;
- Gratter les 3 pièces de la carte
- Découvrir le contenu des cases grattées :
  - Si les 3 pièces contiennent la mention « OR », le participant a gagné et remporte une dotation.
  - S'il n'y a que 2 pièces sur 3 qui contiennent la mention « OR », le participant a perdu.

### **Ticket en Or sur le Site :**

Si le participant est porteur d'une Carte de fidélité, il peut aussi tenter sa chance sur le Site. Pour cela, il suffit de :

- Se munir de sa Carte de fidélité ;
- Se connecter sur le Site, durant l'une des Périodes de jeu ;
- Enregistrer sa participation en suivant les instructions qui figurent sur le Site :
  - Compléter le formulaire d'inscription (ci-après le « Formulaire d'inscription ») en saisissant notamment ses civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse

électronique, mot de passe, son magasin, parmi les magasins participants et son numéro de Carte de fidélité;

Si le participant ne sélectionne pas l'un des magasins participants avant de rentrer son numéro de Carte de fidélité, il ne pourra pas valider son inscription.

- Valider son inscription en acceptant les conditions générales d'utilisation du site en cochant la case prévue à cet effet et cliquer sur le bouton intitulé "valider";
- Lire le règlement complet de l'Opération sur le Site et en accepter les dispositions;
- Ce jeu est basé sur le principe des instants gagnants. Si le moment auquel le participant valide son inscription correspond à l'un des instants gagnants déposés, il a gagné.

Pour découvrir s'il a gagné, le participant gratte les 3 pièces avec sa souris : Si les 3 pièces contiennent la mention « OR », le participant a gagné et remporte une dotation. S'il n'y a que 2 pièces sur 3 qui contiennent la mention « OR », le participant a perdu.

### **Tir en Or :**

Pour participer au tirage au sort Tir en Or, il suffit de :

- Se munir de sa Carte de fidélité ;
  - Se connecter sur le Site, avant le 22 mars minuit ;
  - Enregistrer sa participation en suivant les instructions qui figurent sur le Site :
    - Compléter le formulaire d'inscription (ci-après le « Formulaire d'inscription ») en saisissant notamment ses civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse électronique, mot de passe, son magasin, parmi les magasins participants et son numéro de Carte de fidélité;
- Si le participant ne sélectionne pas l'un des magasins participants avant de rentrer son numéro de Carte de fidélité, il ne pourra pas valider son inscription.
- Valider son inscription en acceptant les conditions générales d'utilisation du site en cochant la case prévue à cet effet et cliquer sur le bouton intitulé "valider";
  - Lire le règlement complet de l'Opération sur le Site et en accepter les dispositions;
  - Pour valider son inscription au tirage au sort, le participant doit réussir à tirer 5 tirs au but. Pour cela, il doit cliquer sur le ballon et marquer 5 buts (5 essais). Il peut essayer autant de fois qu'il le souhaite jusqu'à ce qu'il réussisse les 5 tirs au but.
  - Dès lors que le participant a réussi ses 5 tirs au buts, son inscription au tirage au sort est prise en compte.

### **La Borne :**

Pour participer à la Borne, il suffit de :

- Se munir de sa Carte de fidélité ;
- Se rendre dans l'un des magasins participants où sont installées les bornes Eurocycleur;
- Lire le règlement complet de l'Opération disponible en magasin et en accepter les dispositions ;
- Pour jouer sur la borne :
  - Appuyer sur le bouton « Jackpot » et scanner la carte de fidélité E. Leclerc.

- Pour savoir s'il a gagné, 3 symboles tournent à l'écran. Si 3 symboles « OR » identiques se figent sur la même ligne, le participant a gagné et remporte une dotation. Si les symboles alignés sont différents, le participant a perdu.
- En cas de gain, un ticket justificatif est édité automatiquement par la borne avec toutes les mentions nécessaires au retrait du gain.

### **Chasse au trésor :**

Pour participer au jeu Chasse au trésor, il suffit de :

- Se munir de sa Carte de fidélité ;
- Se connecter sur le Site, avant le 17 mai minuit ;
- Enregistrer sa participation en suivant les instructions qui figurent sur le Site :
  - Compléter le formulaire d'inscription (ci-après le « Formulaire d'inscription ») en saisissant notamment ses civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse électronique, mot de passe, son magasin, parmi les magasins participants et son numéro de Carte de fidélité;  
Si le participant ne sélectionne pas l'un des magasins participants avant de rentrer son numéro de Carte de fidélité, il ne pourra pas valider son inscription.
  - Valider son inscription en acceptant les conditions générales d'utilisation du site en cochant la case prévue à cet effet et cliquer sur le bouton intitulé "valider";
  - Lire le règlement complet de l'Opération sur le Site et en accepter les dispositions;
  - Pour valider son inscription au tirage au sort, le participant doit correctement inscrire le mot mystère dans le champ prévu à cet effet. Pour trouver ce mot mystère, le participant aura collecté différents indices, disséminés en magasin : dans le catalogue, sur les affiches, sur les écrans TV ainsi que sur le Site.
  - Dès lors que le participant a inscrit le bon mot mystère sur le site, son inscription au tirage au sort est prise en compte.

### **Le Passeport pour l'Eté sur le Site :**

Pour participer, il suffit de :

- Posséder une carte de fidélité E. Leclerc
- Se connecter sur le Site ;
- Enregistrer sa participation en suivant les instructions qui figurent sur le Site :
  - Compléter le formulaire d'inscription (ci-après le "Formulaire d'inscription") en saisissant notamment ses civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse électronique, mot de passe et son magasin et son numéro de carte de fidélité E. Leclerc ;
  - Valider son inscription en acceptant les conditions générales d'utilisation du site en cochant la case prévue à cet effet et cliquer sur le bouton intitulé "valider";
  - L'internaute se voit présenter 5 bagages, parmi lesquels il doit en choisir un. Lorsqu'il clique sur celui qu'il a choisi, le bagage est envoyé sous le scanner de contrôle.
  - Ce jeu est basé sur le principe des instants gagnants. Si le moment auquel le participant clique sur le bagage qu'il a choisi correspond à l'un des instants gagnants déposés, il a gagné. Si un passeport apparaît sur l'écran de contrôle, il découvre "Gagné", le participant gagne la dotation. Si rien n'apparaît à l'écran, il découvre "Perdu" et le participant a perdu.

### **Le Menu en Or :**

Pour participer, il suffit de :

- Posséder une carte de fidélité E. Leclerc
- Se connecter sur le Site ;
- S'inscrire au tirage au sort en suivant les instructions qui figurent sur le Site :
  - Compléter le formulaire d'inscription (ci-après le « Formulaire d'inscription ») en saisissant notamment ses civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse électronique, mot de passe, son magasin et son numéro de carte de fidélité E. Leclerc ;
  - Valider son inscription en acceptant les conditions générales d'utilisation du site en cochant la case prévue à cet effet et cliquer sur le bouton intitulé « valider » ;
  - Lire le règlement complet de l'Opération sur le Site et en accepter les dispositions;
  - Pour valider son inscription au tirage au sort, le participant doit correctement répondre à un questionnaire à choix multiples sur les accords mets & vins.
  - Dès lors que le participant a correctement répondu aux questions posées, son inscription au tirage au sort est prise en compte.

### **Réveillon à New York :**

Pour participer, il suffit de :

- Posséder une carte de fidélité E. Leclerc
- Se connecter sur le Site ;
- S'inscrire au tirage au sort en suivant les instructions qui figurent sur le Site :
  - Compléter le formulaire d'inscription (ci-après le "Formulaire d'inscription") en saisissant notamment ses civilité, nom, prénom, date de naissance, adresse électronique, mot de passe, son magasin et son numéro de carte de fidélité E. Leclerc ;
  - Valider son inscription en acceptant les conditions générales d'utilisation du site en cochant la case prévue à cet effet et cliquer sur le bouton intitulé « valider »
  - Lire le règlement complet de l'Opération sur le Site et en accepter les dispositions;
  - Pour valider son inscription au tirage au sort, le participant doit correctement répondre à un questionnaire à choix multiples sur la ville de New York.
  - Dès lors que le participant a correctement répondu aux questions posées, son inscription au tirage au sort est prise en compte.

4.4 La participation aux Jeux Ticket en Or, au jeu de la Borne et Passeport de l'été est limitée à une par jour et par personne (même nom, même adresse email) sur la durée de l'Opération.

Toutefois, une fois que le participant a gagné une dotation dans le cadre de l'un des Jeux, il ne pourra plus participer au Jeu auquel il a gagné.

La participation au Tir en Or est limitée à une inscription au tirage au sort par personne (même nom, même prénom, même adresse email). Tant qu'il n'a pas réussi à marquer ses 5 buts pour s'inscrire au tirage au sort, chaque participant peut toutefois retenter sa chance autant de fois qu'il le souhaite.

La participation à la Chasse au trésor est limitée à une inscription au tirage au sort par personne (même nom, même prénom, même adresse email) sur la durée de l'opération. Tant qu'il n'a pas trouvé le mot mystère pour s'inscrire au tirage au sort, chaque participant peut toutefois retenter sa chance autant de fois qu'il le souhaite.

La participation au Jeu Menu en or est limitée à une inscription au tirage au sort par personne (même nom, même prénom, même adresse email). Tant qu'il n'a pas réussi à répondre aux questions posées pour s'inscrire au tirage au sort, chaque participant peut toutefois retenter sa chance autant de fois qu'il le souhaite.

La participation au Jeu Réveillon à New York est limitée à une inscription au tirage au sort par personne (même nom, même prénom, même adresse email). Tant qu'il n'a pas réussi à répondre aux questions posées pour s'inscrire au tirage au sort, chaque participant peut toutefois retenter sa chance autant de fois qu'il le souhaite.

Quel que soit le Jeu considéré, un même participant ne peut gagner qu'une seule dotation par Jeu

- 4.5 Il est formellement interdit au participant de participer aux Jeux organisés sur le Site à partir de plusieurs adresses électroniques et/ou à partir de l'adresse électronique d'un tiers. S'il est constaté qu'un participant a participé à partir plusieurs adresses électroniques et/ou à partir de l'adresse électronique d'un tiers, cette (ou ces) participation (s) sera (ont) automatiquement annulée (s) et les gains qu'il aura remporté seront également annulés et réattribués.

Le participant est informé que les informations saisies dans le Formulaire d'inscription valent preuve de son identité, ce qu'il accepte. Les informations saisies par le participant l'engagent dès leur validation. L'Organisateur se réserve le droit de vérifier l'exactitude des données fournies par les participants.

Le participant s'engage à compléter de bonne foi le Formulaire d'inscription mis à sa disposition et à transmettre à l'Organisateur des informations exactes. Le participant doit renseigner l'ensemble des zones de saisie, exceptées celles mentionnées comme n'étant pas obligatoires.

Les participations au jeu seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

## **ARTICLE 5 : RESPECT DE L'INTEGRITE DU JEU**

---

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes de l'Opération et de ce présent règlement.

L'Organisateur se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement de l'Opération ou du Site ou encore qui viole les règles officielles de l'Opération. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de l'Opération.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des Formulaires d'inscription reçus, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux Formulaires des gagnants potentiels.

L'Organisateur se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler la présente Opération en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, cette Opération ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude y compris l'utilisation d'un robot permettant de multiplier le nombre d'inscriptions au jeu, ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, l'Organisateur se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre l'Opération ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les participants ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

L'Organisateur pourra décider d'annuler l'Opération s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation à l'Opération ou de la détermination des gagnants.

#### **ARTICLE 6 : CONVENTION DE PREUVES**

---

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif à l'Opération organisé par l'Organisateur.

#### **ARTICLE 7 : DESIGNATION DES GAGNANTS**

---

Les gagnants du Ticket en Or en magasin sauront immédiatement s'ils ont gagné en grattant les 3 pièces inscrites sur leur carte. 1890 gagnants seront désignés sur toute la durée du Jeu, soit 270 gagnants par Période de Jeu.

Les gagnants du Ticket en Or sur le Site seront désignés suivant le principe des instants gagnants. Les instants gagnants, déposés auprès de l'huissier de justice dépositaire du présent règlement, sont déterminés aléatoirement pour toute la durée de l'Opération, sous forme de dates, avec une heure (minute et seconde) à partir de laquelle la première participation valide sera déclarée gagnante. L'instant de participation retenu est le moment auquel le participant valide sa participation en cliquant sur le bouton « valider ».

1890 gagnants seront désignés sur toute la durée du Jeu, soit 270 gagnants par Période de Jeu et 1890 suppléants seront désignés sur toute la durée du Jeu, soit 270 suppléants par Période de Jeu.

Les gagnants de la Borne seront désignés suivant le principe des instants gagnants. Les instants gagnants, sont déterminés aléatoirement pour toute la durée de l'Opération, sous forme de dates, avec une heure (minute et seconde) à partir de laquelle la première participation valide sera déclarée gagnante. L'instant de participation retenu est le moment auquel le participant valide sa participation en cliquant sur le bouton « valider ».

Une session du Jeu de la Borne est ajoutée, 29 octobre au 8 novembre inclus. Au terme de chacune de cette session, 27 gagnants seront désignés, soit 1 par magasin participant. Dans le cadre de cette session, 27 instants gagnants seront préalablement fixés.

Par conséquent, sur toute la durée de l'Opération, dans le cadre du Jeu de la Borne, un total de **183 gagnants** seront désignés, à raison de 27 gagnants par session de jeu et 7 sessions.

Dans le cadre du jeu Tir en Or, un tirage au sort sera organisé le 26 mars, au terme duquel un gagnant sera désigné. Deux suppléants seront également désignés.

La dotation est non cessible. Si le gagnant n'est pas disponible aux dates du voyage, un suppléant pourra en bénéficier et ainsi de suite.

Dans le cadre du jeu Chasse au trésor, un tirage au sort sera organisé le 26 mai, au terme duquel 12 gagnants et 12 suppléants seront désignés.

Dans le cadre du jeu Passeport de l'été, les gagnants seront désignés suivant le principe des instants gagnants. Les instants gagnants, sont déterminés aléatoirement pour toute la durée de l'Opération, sous forme de dates, avec une heure (minute et seconde) à partir de laquelle la première participation valide sera déclarée gagnante. 10 instants gagnants seront ainsi déterminés. L'instant de participation retenu est le moment auquel le participant clique sur le bagage de son choix.

10 gagnants seront désignés sur toute la durée du Jeu, pour l'ensemble des magasins participants.

Dans le cadre du jeu Menu en Or, un tirage au sort sera organisé le 13 octobre, au terme duquel 324 gagnants seront désignés sur l'ensemble des magasins participants, soit 12 gagnants par magasins.

Dans le cadre du jeu Réveillon à New York, un tirage au sort sera organisé le 17 novembre, au terme duquel un gagnant sera désigné. Deux suppléants seront également désignés.

## **ARTICLE 8 : DOTATIONS**

---

Les dotations mises en jeu sont les suivantes :

Dans le cadre du Ticket en Or en magasin, sont mises en jeu, sur toute la durée du Jeu, mille huit cent quatre-vingt-dix (1890) cartes cadeaux E. Leclerc d'une valeur unitaire commerciale de 14€, cumulables et valables dans les magasins participants et concepts, hors carburant. Carte cadeau valable un an à partir de la date d'activation lorsque le gagnant vient la récupérer en magasin. 10 dotations par jeu et par magasin soit 70 dotations par magasin participant sur toute la durée du Jeu.

Dans le cadre du Ticket en Or sur le Site, sont mises en jeu, sur toute la durée du Jeu, mille huit cent quatre-vingt-dix (1890) cartes cadeaux E. Leclerc d'une valeur unitaire commerciale de 14€, cumulables et valables dans les magasins participants et concepts, hors carburant. Carte cadeau valable un an à partir de la date d'activation lorsque le gagnant vient la récupérer en magasin. 10 dotations par jeu et par magasin soit 70 dotations par magasin participant.

Dans le cadre du jeu de la Borne du 12 au 22 mars :

Sont mis en jeu vingt-sept (27) lots « jardinage » (soit une (1) dotation par magasin participant) d'une valeur unitaire commerciale de 95,50 € TTC, composés chacun de :

- 1 jardinière "Océana" à réserve d'eau. Dim. 89.5 x 33 x 30. Contenance 51L. Vert Chartreuse : 14,90 € TTC
- 1 maxi arroseur autonome Acquago : 4,50 € TTC
- 1 kit potager en carré 100 x 100 cm (inclus bâche, nappes semences) : 34,90 € TTC
- 1 flacon de Gel Roundup® : 14,90 € TTC
- 1 flacon de Flower Magic KB® 1kg : 8,90 € TTC
- 1 sac de terreau universel 40l KB ® : 7,90 € TTC
- 1 sac porte outils enfant Jardivista : 5,80 € TTC
- 1 paire de gants enfants "les petits pratiques" Jardivista : 3,70 € TTC

Dans le cadre du jeu de la Borne du 7 au 17 mai :

Sont mis en jeu vingt-sept (27) lots « bagages » (soit une (1) dotation par magasin participant) d'une valeur unitaire commerciale de 39,90 € TTC, composés chacun d'un ensemble coordonné « MAUI Bayader » comportant 1 valise 61 cm polycarbonate et 1 sac shopping polyester.

Dans le cadre du jeu de la Borne du 14 au 24 mai :

Sont mis en jeu vingt-sept (27) lots « art ménager » (soit une (1) dotation par magasin participant) d'une valeur unitaire commerciale de 216,54 € TTC, composés chacun de :

- 1 ménagère 24 Pièces Agathe bleu composée de 6 cuillères table, 6 fourchettes table, 6 cuillères à café, 6 couteaux table et 1 range couverts : 29,90 € TTC
- 1 panier rectangulaire kord naturel. Dim. 55 x 35 x H24 cm : 26,90 € TTC
- 1 compactor professionnel xxl 210L. Dim. 65 x 50 x H27 cm : 24,90 € TTC
- 1 balai ultramax + 2 chiffon power : 19,90 € TTC
- 1 tapis de bain 100% coton bio ethnic bleu ciel. Dim. 55 X 85 cm : 18,90 € TTC
- 1 pack rangement vêtement Spaceline : 17,50 € TTC
- 1 coffret senteur brûle parfum composé d'un brûle Parfum, d'un extrait de parfum et de 5 bougies chauffe-plats blanc : 6,90 € TTC
- 1 nappe toile cirée. Dim. 110 x 140 cm. Décor macarons: 6,90 € TTC
- 1 seau en métal galvanisé : 6,48 € TTC
- 1 nappe aspect textile, airlaid. Dim. 120 cm x 180 cm « In Motion » laqué : 5,55 € TTC
- 1 pince à saisir. Dim. 34cm : 5,40 € TTC
- 1 stick fer : 5,10 € TTC
- 1 rideau de douche peva uni blanc. Dim. 140x180cm : 5,00 € TTC
- 1 bougie parfumée agrumes du Maroc : 4,40 € TTC
- 4 Brochettes Inox. Dim. 25 cm : 3,70 € TTC
- 50 Brochettes Bambou. Dim. 18 cm : 2,70 € TTC
- 10 assiettes carton rond Ø 23 cm « In Motion » : 2,55 € TTC
- 20 Serviettes, 3 Plis Pliage ¼. Dim. 33 cm x 33 cm « In Motion » : 2,55 € TTC
- 20 serviettes 2 plis. Dim. 33 x 33 cm « Hannah Montana » : 2,44 € TTC
- 10 assiettes carton. Dim. 23 cm « Hannah Montana » : 2,44 € TTC
- 8 assiettes carton. Dim. 23 cm « Les Aventures De Tintin » : 2,44 € TTC
- 16 serviettes 2 plis. Dim. 33 x 33 cm « Les Aventures De Tintin » : 2,44 € TTC

- 20 gobelets, Pp 0,2 L Ø 7 cm • 9,9 cm « In Motion » : 2,37 € TTC
- 6 cartes d'invitation/ enveloppes « Les Aventures De tintin » : 2,00 € TTC
- 6 cartes d'invitation/enveloppes « Hannah Montana » : 2,00 € TTC
- 8 gobelets plastique « Les Aventures De tintin » : 1,58 € TTC
- 10 gobelets plastique « Hannah Montana » : 1,58 € TTC
- 6 sacs de fête « Hannah Montana » : 1,00 € TTC
- 6 Sacs De Fête « Les Aventures De Tintin » : 1,00 € TTC

Dans le cadre du jeu de la Borne du 11 au 21 juin :

Sont mis en jeu vingt sept (27) lots « auto-brico » (soit une (1) dotation par magasin participant) d'une valeur unitaire commerciale de 146,90 € TTC, composés chacun de :

- 1 lampe torche étanche a dynamo 1w led : 17,98 € TTC
- 1 clip lumineux pour chaussure, taille unique, piles cr2032 x 2 incluses : 14,90 € TTC
- 1 mini chargeur + 2 accus AAA 850 mAh : 12,90 €
- 1 castrol edge turbo diesel 5w40 : 12,90 € TTC
- 1 porte téléphone/gps à ventouse : 11,00 €
- 1 lot de piles ultra+ AA 12+4 gratuites : 10,90 € TTC
- 1 lot de piles ultra+ AAA 12+4 gratuites : 10,90 € TTC
- 1 lampe torche Metal LED + 2 piles AA : 9,90 €
- 1 nettoyant injecteurs traitement diesel : 7,90 € TTC
- 1 tapis curves : 7,90 € TTC
- 1 pare soleil : 5,90 € TTC
- 1 colle maxi glue gel 3x1gr (2 blisters) : 5,08 € TTC
- 1 bombe anti crevaison pink : 4,95 € TTC
- 1 lot petites surfaces : 1 rouleau + 4 manchons : 4,22 € TTC
- 1 fixe objets, double face extrême 150kg 1,5\*19 : 4,10 € TTC
- 1 colle maxi glue précision 2gr : 3,12 € TTC
- 1 masquage de précision pour l'intérieur ecologo 25\*25, jaune : 2,35 € TTC

Dans le cadre du jeu de la Borne du 18 au 28 juin :

Sont mis en jeu vingt sept (27) lots de « 3 valises » (soit une (1) dotation par magasin participant) d'une valeur unitaire commerciale de 74,90 € TTC, composés chacun de trois (3) valises : 1 valise de 51 cm, 1 valise de 61 cm et 1 valise de 71 cm de couleur noir.

Dans le cadre du jeu de la Borne du 20 au 30 août :

Sont mis en jeu vingt sept (27) lots « papeterie » (soit une (1) dotation par magasin participant) d'une valeur unitaire commerciale de 78,16 € TTC, composés chacun de :

- 1 boîte de feutre et crayon de couleur colorbox : 7,90 € TTC
- 1 trousse stylo : 7,95 € TTC
- 4 cartes : 12,05 € TTC
- 1 boîte de classement dos de 60 propypure : 6 € TTC
- 1 sous-main : 5,50 € TTC
- 1 cadre. Dim 13 x 18 cm : 5,45 € TTC
- 1 cube de post-it "eco" jaune 450 feuilles. Dim 76 x 76 mm : 4,95 € TTC
- 1 lot de 5 bâtons de colle classique 8g sans solvant : 4,95 € TTC
- 1 lot de 3 tubes de colle gel universelle 30ml : 4,75 € TTC
- 1 set de 100 mini-index post-it, 5 couleurs : 4,59 € TTC

- 1 pack de 2 scotchs avec dévidoirs. Dim 15 x 19 mm ruban Crystal : 3,85 € TTC
- 1 bloc non perforé. Dim 210 x 297 mm, 160 pages 5x5 papier : 2,82 € TTC
- 1 fixe-tout : 84 pastilles de pâte adhésive : 2,50 € TTC
- 1 lot de 3 stylos BK440 ABC : 1,75 € TTC
- 1 papier cadeau fiesta : 1,65 € TTC
- 1 pack de 28 étiquettes écolier. Dim 36 x 54 mm : 0,75 € TTC
- 1 pack de 240 œillets Ø 13 mm : 0,75 € TTC

Dans le cadre du jeu de la Borne du 29 octobre au 8 novembre 2014 :

Sont mis en jeu vingt sept (27) lots « Un méli mélOR de gadgets » (soit une (1) dotation par magasin participant) d'une valeur unitaire commerciale de 164,73 euros TTC, composés chacun de :

- 1 combidouche Family à 49,90 € TTC composé de :
  - 1 douchette de tête 1 jet anticalcaire
  - 1 douchette à main 1 jet anticalcaire
  - flexibles 1m50 + 30cm (raccordement à la robinetterie existante)
  - curseur pour barre murale avec support douchette
  - porte-savon ABS
  - inverseur 2 fonctions (laiton)
- 1 kit crosse Coloris blanc patiné or : 24,50 € TTC
- 1 lot de piles ENR Ultra + AAA FSB 12+4 Free : 10,90 € TTC
- 1 mini Powerpack : 17,50 € TTC
- 1 absorbeur Sensation Appareil 3 en 1 Rubson : 9,25 € TTC
- 1 Theoroller + mini rouleau : 8,90 € TTC
- 1 Rubson Sensation 2 power tabs 3 en 1 bien être : 7,95 € TTC
- 1 lot de piles Duracell Ultra Power AAA : 6,45 € TTC
- 1 lampe torche dynamo grip : 5,95 € TTC
- 2 blisters colle maxi glue gel 3 x 1 gr : 5,08 € TTC
- 1 cadenas Line Sport 1 30mm Rugby : 3,90 € TTC
- 1 cadenas Astrolock 30mm Lion : 3,90 € TTC
- 1 cadenas Happy Locky 30mm Bleu : 3,90 € TTC
- 1 tube Loctite Superglue 3 Power Easy 3 gr : 3,65 € TTC
- 1 eau de repassage Oranger / Tilleul ( 1L) : 1,50 € TTC
- 1 eau de repassage Jasmin (1L) : 1,50 € TTC

Dans le cadre du jeu Tir en Or :

Un (1) voyage (soit un (1) voyage pour l'ensemble des magasins participants) pour 2 personnes de cinq (5) jours et quatre (4) nuits à Rio de Janeiro au Brésil du 23 au 27 juin 2014 d'une valeur unitaire de 9 950 € TTC est mis en jeu.

Cette dotation comprend :

- Un hébergement 5 jours / 4 nuits pour 2 personnes, à Rio de Janeiro au Brésil dans un l'hôtel Golden Tulip Ipanema Plaza 4\* ou catégorie similaire en chambre double, petits déjeuners compris

- Le transport par avion A/R du gagnant et de la personne l'accompagnant, de l'aéroport de Paris Roissy Charles de Gaulle (Aérogare 2 Terminal E) à l'aéroport de Rio ainsi que les taxes d'aéroport (391 € à ce jour susceptible de modification)
- Accueil et transfert A/R entre l'aéroport de Rio à l'hôtel Golden Tulip Ipanema Plaza 4\* ou catégorie similaire
- Deux (2) places pour assister au match du Premier Tour E2/E3 de la Coupe du Monde de football en prestation officielle MATCH Hospitality au Maracana (place en catégorie 1)
- Transfert A/R entre l'hôtel et le Stade de Football de Maracana (3ème jour) pour assister au match
- L'assurance rapatriement
- L'assistance de Voyageurs du Monde à Rio de Janeiro

Cette dotation ne comprend pas toutes les dépenses non expressément prévues dans le descriptif ci-dessus et notamment :

- Les frais de transport A/R du lieu de résidence du gagnant et de la personne l'accompagnant jusqu'à l'aéroport de Paris.
- Les repas (déjeuner, dîner)
- Les excursions et visites
- L'assurance multirisque optimum 4 % du montant total du voyage (prime maxi 75 € par personne)
- Les dépenses personnelles ;

#### Informations générales

Par principe tout ce qui n'est pas prévu dans les descriptifs ci-dessus n'est pas inclus.

La valeur de cette dotation est une valeur indicative maximale calculée au jour de la rédaction du présent règlement et est susceptible d'évoluer (notamment le prix du billet d'avion). Aucun remboursement ne sera effectué si en définitive le coût du séjour est inférieur à cette valeur.

Les dates du séjour sont fixes. Le séjour ne pourra faire l'objet d'aucune modification de dates, d'aucun échange ou remboursement, pour quelque raison que ce soit. Si le gagnant ne peut pas se rendre disponible aux dates prévues, il perdra tout droit sur sa dotation qui sera réattribuée au gagnant suppléant. En cas d'indisponibilité de logement à la résidence prévue pour le séjour, le logement pourra se faire dans une résidence de standing similaire ou supérieur sans surcout.

Le voyage étant pour deux personnes, si un mineur participe au voyage, il devra être accompagné d'un de ses parents / titulaire de l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit de demander une preuve du lien existant entre le mineur et son accompagnant. Le gagnant et son accompagnant devront être munis d'une pièce d'identité valide. Le gagnant fera son affaire de l'accomplissement des formalités de douanes ou de police nécessaires à l'entrée sur le territoire de la destination gagnée pour lui et son accompagnant. Le gagnant veillera à ce que lui et son accompagnant se conforment aux conditions générales de l'organisateur du voyage. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue dans le cas où le gagnant ou son accompagnant se verrait refuser l'entrée sur le territoire de la destination choisie. Le gagnant sera également responsable pour chacun lui et

son accompagnant de la souscription de toutes assurances liées au déroulement et à la jouissance de la dotation (assurance annulation, rapatriement, assistance)  
L'identité de la personne accompagnant le voyageur pourra être modifiée jusqu'au jour du départ.

Dans le cadre du jeu Chasse au trésor :

Sont mis en jeu douze (12) lots pour l'ensemble des magasins participants :

- 1 séjour 2 jours / 1 nuit pour 4 personnes au Parc Astérix comprenant l'hébergement à l'hôtel des 3 hiboux d'une valeur de 458€ TTC. Valable selon le calendrier d'ouverture du parc et disponibilité de l'hôtel entre le 12 avril et le 2 novembre 2014. Le séjour est pour 2 adultes et 2 enfants de 3 à 11 inclus.

Cette dotation comprend:

- Les entrées au Parc Astérix
- Le petit déjeuner
- L'hébergement en chambre de 30m<sup>2</sup> avec 1 lit double ou twin et un espace enfants équipé de lit gigogne

Cette dotation ne comprend pas :

- Les repas
  - Le transport jusqu'à l'hôtel
  - Les dépenses personnelles au sein du Parc
  - L'assurance annulation
- 1 lot de 4 places pour le Parc Astérix valables entre le 12 avril et le 2 novembre 2014. Valeur commerciale de 184 € TTC.
- 4 lots de 2 places pour la Mer de sable valable entre le 12 avril et le 28 septembre 2014. Valeur commerciale de 48 € TTC (par lot).
- 4 lot de 2 places pour La France Miniature valable jusqu'au 2 novembre 2014. Valeur commerciale de 42 € TTC (par lot).
- 2 lot de 2 places pour le Musée Grévin valable jusqu'au 31 décembre 2014. Valeur commerciale de 47 € TTC (par lot).

Dans le cadre du jeu Passeport de l'été :

Cinq (5) voyages en Corse et cinq (5) voyages au Maroc (soit dix (10) voyages pour l'ensemble des magasins participants) sont mis en jeu.

1) Détail de la dotation Voyages en Corse:

Cinq (5) voyages pour 2 personnes de huit (8) jours et sept (7) nuits à Ajaccio valables du 30 août 2014 au 27 juin 2015 d'une valeur commerciale unitaire de 1 560 € TTC.

Cette dotation comprend :

- Un hébergement de 8 jours/ 7 nuits pour 2 personnes, à Ajaccio en Corse dans l'hôtel Best Western Amiraute en chambre double, petits déjeuners compris.

- Le vol A/R Paris - Ajaccio du gagnant et de la personne l'accompagnant.
- L'assurance rapatriement

Cette dotation ne comprend pas toutes les dépenses non expressément prévues dans le descriptif ci-dessus et notamment :

- Le transfert A/R entre l'aéroport d'Ajaccio et à l'hôtel Best Western Amiraute Ajaccio.
- Les frais de transport A/R du lieu de résidence du gagnant et de la personne l'accompagnant jusqu'à l'aéroport de Paris Roissy-Charles-de-Gaulle ou Orly selon le vol.
- Les repas (déjeuner, dîner)
- Les excursions et visites
- Les surclassements
- Les assurances hors assurances rapatriement
- Les dépenses personnelles ;
- Les taxes supplémentaires et hausses carburant non connues à la date du 01.04.2014

#### 2) Détail de la dotation Voyages au Maroc :

Cinq (5) voyages pour 2 personnes de sept (7) jours et sept (7) nuits à Marrakech valables du 30 août 2014 au 12 octobre 2014 d'une valeur unitaire de 1 426 € TTC.

- Un hébergement de 7 jours/ 7 nuits pour 2 personnes, à Marrakech au Maroc dans l'hôtel Pullman Marrakech Palmeraie Resort & spa Vol Donatello Marrakeck en chambre double, demi-pension comprise
- Le vol direct Transavia A/R Paris – Marrakech du gagnant et de la personne l'accompagnant.
- L'Accueil et transfert A/R entre l'aéroport de Marrakech à l'hôtel Pullman Marrakech Palmeraie Resort & spa Vol Donatello Marrakeck
- Les dîners
- Les taxes d'aéroport

Cette dotation ne comprend pas toutes les dépenses non expressément prévues dans le descriptif ci-dessus et notamment :

- Les frais de transport A/R du lieu de résidence du gagnant et de la personne l'accompagnant jusqu'à l'aéroport de Paris Roissy-Charles-de-Gaulle ou Orly selon le vol.
- Les déjeuners et boissons
- Les excursions et visites
- Les dépenses personnelles
- Les frais de services
- Les assurances annulation et assistance (facultatives)

#### Informations générales

Par principe tout ce qui n'est pas prévu dans les descriptifs ci-dessus n'est pas inclus.

La valeur de cette dotation est une valeur indicative maximale calculée au jour de la rédaction du présent règlement et est susceptible d'évoluer (notamment le prix du billet d'avion). Aucun remboursement ne sera effectué si en définitive le coût du séjour est inférieur à cette valeur.

Le séjour ne pourra faire l'objet d'aucun échange ou remboursement, pour quelque raison que ce soit.

Le voyage étant pour deux personnes, si un mineur participe au voyage, il devra être accompagné d'un de ses parents / titulaire de l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit de demander une preuve du lien existant entre le mineur et son accompagnant. Le gagnant et son accompagnant devront être munis d'une pièce d'identité valide. Le gagnant fera son affaire de l'accomplissement des formalités de douanes ou de police nécessaires à l'entrée sur le territoire de la destination gagnée pour lui et son accompagnant. Le gagnant veillera à ce que lui et son accompagnant se conforment aux conditions générales de l'organisateur du voyage. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue dans le cas où le gagnant ou son accompagnant se verrait refuser l'entrée sur le territoire de la destination choisie. Le gagnant sera également responsable pour chacun lui et son accompagnant de la souscription de toutes assurances liées au déroulement et à la jouissance de la dotation (assurance annulation, rapatriement, assistance).

L'identité de la personne accompagnant le voyageur pourra être modifiée jusqu'au jour du départ.

Dans le cadre du jeu "Menu en Or" :

Sont mis en jeu, trois cent vingt-quatre (324) repas (soit douze (12) repas par magasin) pour 2 personnes, d'une valeur unitaire approximative de 300 € TTC dans l'un des 12 restaurants sélectionnés (voir liste des restaurants en annexe 2).

Un nombre équivalent de gagnants suppléants seront également tirés au sort.

Le tirage au sort répartira aléatoirement un repas et un restaurant à chacun des douze gagnants sans que cette attribution n'ait de lien avec la localisation du magasin habituel du gagnant ni celui avec lequel il a participé. Il n'est pas possible de modifier le restaurant attribué au gagnant. Le repas sont valables jusqu'au 11 octobre 2015 hormis celui en Champagne qui est valable jusqu'au 11 février 2015 (voir Annexe 2).

Le contenu des menus n'est pas encore connu à l'heure de rédaction du règlement mais sera défini à l'avance. Tout élément choisi en dehors du menu proposé sera à la charge du gagnant.

Les dates de réservation sont soumises à la disponibilité du restaurant. L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si les dates choisies par les gagnants étaient indisponibles.

Dans le cadre du jeu « Réveillon à New York » :

Est mis en jeu un (1) voyage ( soit un (1) voyage pour l'ensemble des magasins participants) pour 4 personnes, de six (6) jours et quatre (4) nuits à New York aux Etats Unis, du 29 décembre 2014 au 3 janvier 2015, d'une valeur de 7480 € TTC.

Cette dotation comprend :

- Un hébergement 6 jours/ 4 nuits pour 4 personnes à New York aux Etats Unis, au sein de l'hôtel Hampton Inn Manhattan MSG 3\* ou catégorie similaire en chambre double, petits déjeuners compris ;

- Le transport par avion A/R du gagnant et des personnes l'accompagnant (aéroport d'Orly pour Paris et de Newark Liberty pour New York), ainsi que les taxes d'aéroport (375 euros/ personne, susceptible de modification) ;
- Accueil et transport A/R entre l'aéroport de Newark Liberty et l'hôtel défini.

Cette dotation ne comprend pas toutes les dépenses non expressément prévues dans le descriptif ci-dessus et notamment :

- Les frais de transport A/R du lieu de résidence du gagnant et de la personne l'accompagnant jusqu'à l'aéroport de Paris.
- Les repas (déjeuner, dîner)
- Les excursions et visites
- L'assurance multirisque optimum 4 % du montant total du voyage (prime maxi 75 € par personne)
- Les dépenses personnelles ;

Informations générales :

Par principe tout ce qui n'est pas prévu dans les descriptifs ci-dessus n'est pas inclus.

La valeur de cette dotation est une valeur indicative maximale calculée au jour de la rédaction du présent règlement et est susceptible d'évoluer (notamment le prix du billet d'avion). Aucun remboursement ne sera effectué si en définitive le coût du séjour est inférieur à cette valeur.

Les dates du séjour sont fixes. Le séjour ne pourra faire l'objet d'aucune modification de dates, d'aucun échange ou remboursement, pour quelque raison que ce soit. Si le gagnant ne peut pas se rendre disponible aux dates prévues, il perdra tout droit sur sa dotation qui sera réattribuée au gagnant suppléant. En cas d'indisponibilité de logement à la résidence prévue pour le séjour, le logement pourra se faire dans une résidence de standing similaire ou supérieur sans surcout.

Le voyage étant pour quatre personnes, si un mineur participe au voyage, il devra être accompagné d'un de ses parents / titulaire de l'autorité parentale. L'Organisateur se réserve le droit de demander une preuve du lien existant entre le mineur et son accompagnant. Le gagnant et son accompagnant devront être munis d'un passeport valide. Le gagnant fera son affaire de l'accomplissement des formalités de douanes ou de police nécessaires à l'entrée sur le territoire de la destination gagnée pour lui et son accompagnant. Le gagnant veillera à ce que lui et son accompagnant se conforment aux conditions générales de l'organisateur du voyage. La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue dans le cas où le gagnant ou son accompagnant se verrait refuser l'entrée sur le territoire de la destination choisie. Le gagnant sera également responsable pour chacun lui et son accompagnant de la souscription de toutes assurances liées au déroulement et à la jouissance de la dotation (assurance annulation, rapatriement, assistance)

L'identité de la personne accompagnant le voyageur pourra être modifiée jusqu'au jour du départ.

## **ARTICLE 9 : MISE EN POSSESSION DES DOTATIONS**

---

Les gagnants du Jeu Ticket en Or en magasin se verront remettre leur dotation en caisse, en échange de leur carte gagnante (présentant 3 pièces portant la mention « Or »)

Les gagnants du Jeu Ticket en Or sur le Site recevront un e-mailing 8 jours après la fin du jeu à l'adresse email indiquée sur le Formulaire d'inscription, leur notifiant leur dotation. Ils devront ensuite se rendre en caisse centrale de l'un des magasins participants muni de cet e-mailing pour retirer leur dotation. Si le gagnant ne vient pas retirer sa dotation dans un délai d'un mois à compter de la réception de cet e-mailing, elle pourra être réattribuée à un suppléant.

Le gagnant de la dotation du jeu Tir en Or sera contacté par l'Organisateur après le tirage au sort. Il lui sera envoyé un courrier électronique à l'adresse qu'il aura communiquée dans le Formulaire d'inscription lui indiquant la marche à suivre pour bénéficier de sa dotation.

Les gagnants d'une dotation du jeu Chasse au trésor seront contactés après le tirage au sort. Il lui sera envoyé un courrier électronique 8 jours après la fin du jeu à l'adresse qu'il aura communiquée dans le Formulaire d'inscription lui indiquant la marche à suivre pour bénéficier de sa dotation.

Les gagnants du Jeu Passeport de l'été sur le Site recevront un e-mailing 8 jours après la fin du jeu à l'adresse email indiquée sur le Formulaire d'inscription, leur notifiant leur dotation. Ils devront ensuite se rendre en caisse centrale de l'un des magasins participants muni de cet e-mailing pour retirer leur dotation. Si le gagnant ne vient pas retirer sa dotation dans un délai d'un mois à compter de la réception de cet e-mailing, elle pourra être réattribuée à un suppléant.

Les gagnants d'une dotation du jeu Menu en Or seront contactés après le tirage au sort. Il leur sera envoyé un courrier électronique 8 jours après la fin du jeu à l'adresse qu'ils auront communiquée dans le Formulaire d'inscription leur indiquant la marche à suivre pour bénéficier de leur dotation.

Le gagnant de la dotation du jeu « Réveillon à New York » sera contacté par l'organisateur après le tirage au sort. Il lui sera envoyé un courrier électronique à l'adresse qu'il aura communiquée dans le formulaire d'inscription lui indiquant la marche à suivre pour bénéficier de sa dotation.

Si le gagnant ne répond pas dans un délai d'un mois après l'envoi de ce courrier électronique ou si les coordonnées sont non valides, fausses ou erronées, le gagnant perdra le bénéfice de sa dotation qui sera alors attribuée à un gagnant suppléant. Pour bénéficier de sa dotation, le gagnant devra fournir à l'Organisateur, à sa demande, toute pièce justificative de son identité et de son adresse.

Chaque gagnant d'une dotation dans le cadre du Jeu de la Borne devra se rendre en caisse centrale du magasin participant avec le ticket édité par la borne pour retirer sa dotation muni d'une pièce d'identité.

Chaque dotation offerte est nominative et ne peut faire à la demande d'un gagnant l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacée par une dotation de nature équivalente. L'Organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté constitutives de cas de force majeure l'y obligent, remplacer chaque dotation par une dotation de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 10 : LITIGES**

---

Le fait de participer à l'Opération entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par un jury de 3 membres désignés par l'Organisateur. Toute demande concernant l'interprétation du règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez l'Organisateur plus de 15 jours après la fin de l'Opération.

Le présent règlement est soumis à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par l'Organisateur ou par les tribunaux compétents au regard des lois françaises.

## **ARTICLE 11 : COMMUNICATION IDENTITE GAGNANTS**

---

Les gagnants autorisent, sauf avis contraire, l'Organisateur à utiliser leurs noms, prénoms, villes et département de résidence dans ses messages de communication relatifs à l'Opération, quelque soit le support de diffusion (tout document imprimé, presse, affichage, Internet y compris les sites communautaires notamment Facebook®, radio, TV, etc.), en France métropolitaine, pendant trois (3) mois à compter de la date de clôture du jeu, et sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que la dotation gagnée.

## **ARTICLE 12 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

---

Tout participant peut obtenir sur demande le remboursement des frais de connexion qu'il a exposé pour participer au jeu conformément aux termes du présent règlement.

La demande doit être adressée à l'adresse du jeu:

SCADIF  
Service Communication "Année en Or"  
ZI Rue de l'Industrie  
77176 SAVIGNY LE TEMPLE

Chaque envoi ne doit comprendre qu'une seule demande de remboursement, pour un seul et unique participant (une enveloppe : une demande de remboursement). Le timbre correspondant sera également remboursé, au tarif lent en vigueur, pour un pli de moins de 20 grammes sur demande expresse faite en même temps que la demande de remboursement des frais de connexion.

Toute demande de remboursement des frais de connexion devra obligatoirement être accompagnée du nom, prénom, adresse du participant, du pseudonyme Facebook utilisé pour participer, de la date et heure de participation, de l'intitulé du jeu, d'un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE), et d'une copie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique ou du fournisseur d'accès Internet auquel il est abonné. Toute demande, pour être prise en compte, devra impérativement parvenir par écrit au plus tard 30 jours après la clôture du jeu, cachet de la poste faisant foi.

Le remboursement est limité à un seul par foyer (même nom de famille, même adresse).

Le remboursement sera effectué par virement bancaire, adressé dans les 60 jours de la réception de la demande, après vérification du bien-fondé de la demande.

Le participant ne payant pas de frais de connexion liés à l'importance de leurs communications (titulaires d'un forfait, utilisateurs du câble, ADSL ...) ne pourront pas obtenir de remboursement.

### **ARTICLE 13 : INFORMATIQUE ET LIBERTES**

---

Pour participer aux Jeux organisés sur le Site, les participants doivent fournir certaines informations les concernant. Ces informations seront sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Les participants peuvent exercer ce droit en écrivant à :

Internet Service Consommateurs Allô E.LECLERC  
GALEC  
BP 30004  
94859 Ivry-sur-Seine  
09 69 32 42 52 (Numéro Cristal : appel non surtaxé).

Ces données seront utilisées par l'Organisateur à des fins commerciales sous réserve de l'acceptation expresse des participants.

### **ARTICLE 14 : RESPONSABILITE**

---

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance des dotations effectivement et valablement gagnées.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion ou fraude ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, perte de tout courrier électronique et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le délai d'acheminement des réponses ou sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée si les Formulaires d'inscription ne sont pas enregistrés, sont incomplets, ou impossibles à vérifier.

En participant à ce jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et garantir totalement l'Organisateur, ses filiales et sociétés mères, employés ainsi que ses agences conseils en communication de ce fait, tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par le

participant du fait de la participation à ce jeu ou du fait de la mise en possession de la dotation et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable.

#### **ARTICLE 15 : DEPOT ET COPIE DU PRESENT REGLEMENT**

---

Le règlement complet du jeu est déposé à la SCP Hauguel – Schambourg, Huissiers de Justice, Paris 8ème, France.

Le règlement du jeu est disponible sur le Site et peut y être imprimé et il est communiqué sur simple demande dans les magasins participants.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la date de clôture du jeu. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, à SCADIF – Zone Industrielle – Rue de l'Industrie – 77176 Savigny le Temple. Timbre de la demande de règlement remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé de l'opération, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE).

# ANNEXE 1

## LISTE DES MAGASINS PARTICIPANT A L'ANNEE EN OR

DEPT	NOM MAGASIN	CODE PANONCEAU
77	CHATELET EN BRIE	1277
77	DAMMARIE LES LYS	677
77	MONTEVRAIN	1377
77	PONTAULT COMBAULT	1177
78	ACHERES	778
78	BOIS D'ARCY	1278
78	CARRIERES SOUS POISSY Route d'Andrésy	178
78	CARRIERES SOUS POISSY Saint Louis	378
78	RAMBOUILLET	1378
91	ETAMPES	1391
91	FLEURY MEROGIS	1491
91	MASSY PALAISEAU	791
91	MONTGERON	691
91	VIRY CHATILLON	991
92	CLICHY	1892
92	COLOMBES Jules Michelet	1592
92	COLOMBES Les 4 Chemin	1992
92	LEVALLOIS PERRET	992
92	NANTERRE	892
92	RUEIL MALMAISON	1692
93	PANTIN	1093
94	BONNEUIL SUR MARNE	1294
94	CHAMPIGNY SUR MARNE	594
94	LE KREMLIN BICETRE	994
94	ORLY	1194
94	VITRY SUR SEINE	694
95	FRANCONVILLE	1695

## ANNEXE 2

### LISTE DES RESTAURANTS PARTICIPANT AU JEU DU MENU EN OR

REGION	CHEF	ETABLISSEMENT	MICHELIN	ADRESSE	MENU A 300€ (pour 2 pers)	VALIDITE DU MENU
ILE DE France	AYMERIC DREUX	LE BOUCHE A OREILLE		11 RUE DE LA CHAPELLE 91150 BOUTERVILLIER	LUN/DIM : MIDI, MERC/ JEU/ VEND/ SAM : MIDI OU SOIR, VIN COMPRIS	JUSQU'AU 11 OCTOBRE 2015
ALSACE	OLIVIER NASTI	HOTEL LE CHAMBARD	*	9-13 RUE DU GENERAL DE GAULLE 68240 KAYSERSBERG	LUN : FERME, MAR/ MERC : SOIR, JEU/ VEND/ SAM : MIDI OU SOIR	JUSQU'AU 11 OCTOBRE 2015
BORDELAIS	NICOLAS MASSE	RESTAURANT LA GRAND'VIGNE LES SOURCES DE CAUDALIE	*	Chemin de Smith Haut Lafitte 33650 Bordeaux Martillac	LUN : FERME, MERC/ JEU/ VEND : SOIR, SAM/ DIM : MIDI OU SOIR VIN COMPRIS	JUSQU'AU 11 OCTOBRE 2015
BOURGOGNE	ERIC PRAS	MAISON LAMELOISE	***	36 PLACE D'ARMES 71150 CHAGNY EN BOURGOGNE	DE OCT A JUIN : MIDI MAR/ MERC : FERME	JUSQU'AU 11 OCTOBRE 2015
CHAMPAGNE	ARNAUD LALLEMENT	L'ASSIETTE CHAMPENOISE	***	40 AVENUE PAUL VAILLANT-COUTURIER 51430 TINQUEUX	LUN/ JEU/ VEND/ SAM : MIDI MAR/ DIM : FERME VIN COMPRIS	JUSQU'AU 11 FEVRIER 2015
JURA	JOEL CESARI	HOTEL RESTAURANT LA CHAUMIERE	*	346 AVENUE DU MARECHAL JUIN 39100 DOLE	LUN/ SAM : SOIR, MAR/ MERC/ JEU/ VEND/DIM : MIDI OU SOIR VIN COMPRIS	JUSQU'AU 11 OCTOBRE 2015
LANGUEDOC ROUSSILLON	FRANCK PUTELAT	LE PARC	**	80 CHEMIN DES ANGLAIS 11000 CARCASSONNE	TOUS LES JOURS : MIDI OU SOIR	JUSQU'AU 11 OCTOBRE 2015
LOIRE	ERIC GUERIN	LA MARE AUX OISEAUX	*	223 RUE DU CHEF DE L'ILE DE FEDRUN 44720 SAINT-JOACHIM	TOUS LES JOURS SAUF LUN MIDI, VIN COMPRIS	JUSQU'AU 11 OCTOBRE 2015
PROVENCE	JEAN FRANCOIS BERARD	HOSTELLERIE BERARD & SPA	*	6 RUE GABRIEL PERI 83740 LA CADIERE- D'AZUR	DU MERC AU DIM : MIDI OU SOIR	JUSQU'AU 11 OCTOBRE 2015
BEAUJOLAIS	CHRISTIAN TETEDOIE	RESTAURANT TETEDOIE	*	MONTEE DU CHEMIN NEUF 69005 LYON	TOUS LES JOURS : MIDI OU SOIR VIN COMPRIS	JUSQU'AU 11 OCTOBRE 2015
SUD-OUEST	JEAN COUSSAU	RELAIS DE LA POSTE	**	24 AVENUE DE MAREMNE 40140 MAGESCQ	TOUS LES JOURS SAUF LUN/MARD, VIN COMPRIS	JUSQU'AU 11 OCTOBRE 2015
RHONE	MICHEL KAYSER	RESTAURANT ALEXANDRE	**	2 RUE XAVIER TRONC 30128 GARONS	DU MERC AU VEN MIDI, VIN COMPRIS	JUSQU'AU 11 OCTOBRE 2015